L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 13 MAI 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

UN jardinier fleuriste et légumiste demande un emploi dans une maison bourgeoise soit en ville ou à la campagne. S'adresser au bureau du journal à C. S., horticulteur.
13 mai—4f

ON demande un jeune homme capable de tenir une table de boucher. S'adresser à L. Pitfert, Napoleonville P. O. Box 75. mai8—7f

A LOUER.

A LOUER—A Covington, l'élégant chalet 9 appartements. S'adresser 500 rue Dauphine Ville O. ou sur les lieux, Jules Cahier.
1er mai—1f

A VENDRE.

VENTE au comptant, sans limite, d'un cottage en bois avec un grand terrain de 32x120 pieds, N° 416 rue Bagatelle au Bourbou, entre Moralès et Bons Enfants, samedi, 15 du courant, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, par C. E. Girardey & Co., vendeurs. L'attention du lecteur est appelée sur cette vente.
7 mai—7 au 15 mai.

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Aaron Feitel vs. ses créanciers—No 17,840—Ordre de Cour—Qu'une réunion des propriétés du pétitionnaire Aaron Feitel soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'un ensemble des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Cry, notaire en cette ville, LUNDI, le 14ème jour de juin 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient venir devant eux, et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que John Rassich, Jr., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 11 mai 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
12 mai—3f en 30 jrs.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Phillip Saal vs. ses créanciers—No 17,578, Division A—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Phillip Saal soit convoquée et tenue pardevant Charles Rolle, notaire en cette ville, le MERCREDI, le 19ème jour de mai 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de voter et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues, et que Charles Rolle, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 10 avril 1886.
Signé: A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
17 avril—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Henry Durrier vs. ses créanciers—No 17,704—Division —Ordre de Cour—Que la session des biens du pétitionnaire Henry Durrier soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion de ses dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Benjamin Cry, notaire en cette ville, MERCREDI, le 12me jour de mai 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, pour nommer un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient se présenter; et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 29 avril 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
30 avril—3f au 12 mai

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Mathilda Kolak, épouse de Isidore Bernard, ses créanciers.—No 17,643—Division C.—Ordre de Cour—Que la session des biens de la pétitionnaire Mme Mathilda Kolak, épouse Isidore Bernard, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Theodore A. Bakewell, notaire, à son bureau No 94 rue Camp, en cette ville, LUNDI, MARDI, 25me jour de mai 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire et pour nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues, et que Ernest Moral, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 22 avril 1886.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
23 avril—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Louis J. Witte vs. ses créanciers—No 17,736—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Louis J. Witte soit tenue et convoquée pardevant H. J. Rhodes, notaire en cette ville, SAMEDI, le 8me jour de juin 1886, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire Louis J. Witte soient suspendues, et que Jos. C. Elliott, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 1er mai 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
5 mai—3f au 9 juin

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
JE CERTIFIE par les présentes que le 21me jour d'avril 1886, jugement a été rendu dans cette cour dans l'affaire suivante et dans les termes ci-après:
Interdiction de Jean Bonnecaze—No 17,296
Cette affaire a été appelée aujourd'hui. Présent E. E. Moise, pour le demandeur et H. L. Dufour, curateur pour le défendeur. Après avoir entendu les témoignages, les avocats et les plaidoueries et pour les motifs allégués ordonné par la Cour, il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y a jugement en faveur de la demanderesse déclarant que Jean Bonnecaze est privé de raison et incapable de prendre soin de sa personne ou de ses biens, que les biens ainsi que la personne du dit Bonnecaze seront confiés aux soins de Mme Louise Knorpp, femme du dit Jean Bonnecaze, comme curatrice; que conformément à la loi il sera nommé un dit interdit un sous-curateur.
Jugement rendu le 21 avril 1886.
Jugement signé le 27 avril 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
En foi de quoi j'ai signé et annexé le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 29me jour d'avril de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt-six.
JULES VIENNE, Député-Greffier.
30 avril—5fen 30j

AVIS LÉGAUX.

Avis légal.

Avis est par le présent donné de limitation de percevoir et de faire passer un acte devant l'Assemblée générale de la Louisiane pour l'allocation de fonds qui permettra à l'Etat de la Louisiane de faire voie et chemins sur les sol, ses industries et ses ressources à l'Exposition américaine qui aura lieu à Londres, en Angleterre.
12 mai—10 p à 30 j

Avis

Est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature, un acte sera présenté pour pourvoir à une élection spéciale dans la Ville de la Nouvelle-Orléans et pourvoir aux dispositions de l'article 309 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, en vue de prélever une taxe de 12 1/2 mills par piastre pendant quarante ans, sur les propriétés, à la Nouvelle-Orléans, dans le but de drainer et de pave la Ville de la Nouvelle-Orléans, et pourvoir à la perception de ladite taxe et à sa remise à la New Orleans Draining and Paving Association.
Nile-Orléans, 16 avril 1886.
16avril—1f p. sem. jen. 30 j.

Avis

Est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature, un acte sera présenté pour amender et décréter à nouveau les Sections 7 de l'acte intitulé "Un acte pour incorporer la Ville de la Nouvelle-Orléans" et pourvoir au gouvernement et à l'administration de ses affaires; pour fixer les taxes et les taxes et les stipulations, approuvé le 23 juin 1882;
Et pour amender et décréter à nouveau la Section 26 du dit acte, et pour rappeler les Sections 32 et 33 du dit acte; pour amender et décréter à nouveau la Section 35 du dit acte; et pour rappeler les Sections 37 et 43 du dit acte.
Le but et la portée du dit acte qui sera présenté à la législature, est de soustraire au cotrôle des autorités municipales, du Conseil et des officiers municipaux de la dite ville, le drainage et le pavage de la Ville de la Nouvelle-Orléans, et de pourvoir aux moyens de paver et dessécher la Ville de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, 16 avril 1886.
16 avril—1f par sem en 30 jours

Avis.

Avis est par le présent donné, conformément à l'Acte 70 de la Législature de l'Etat de la Louisiane, qu'il sera présenté à la Législature de l'Etat de la Louisiane à sa session de 1886, un acte en faveur d'Emile Landreau et ses associés, leur accordant une charte ou privilège de Loterie avec tous les pouvoirs qu'il y attachent ou en découlent, et qui ne violent aucun article de la Constitution, sous le nom social *du Southern Lottery Company of Louisiana*. Leur capital sera de cinq cent mille piastres et leur charte restera en vigueur jusqu'en 1895. A moins qu'elle ne soit revoquée plus tôt, à une élection générale quelconque de l'Etat, ou par une loi de la Législature dans l'intervalle.
Le soussigné sollicite ses amis à telles licences maintenant fixées par les lois relatives à la Loterie.
EMILE LAUDNER.
Employé autrefois à la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
21 avril, j30f

Avis.

Avis public est par le présent donné par les soussignés qu'ils se proposent de demander à la Législature pour être autorisés à instituer un procès contre l'Etat.
HORNOR & BENEDICT.
25 avril—4 f en 30 j. En liquidation.

Avis.

Avis est par le présent donné qu'il sera présenté à la Législature de l'Etat, en 1886 un bill pour faire rembourser par le Trésor de l'Etat, l'argent qui appartient aux héritiers de James Ogilvie.
JOHN McDOUGALL, Agent.
18 avril—5fen 30j

5000 SACS

Cow Peas! Cow Peas!

VEUILLEZ MARCHANDER AILLEURS, MAIS VOYEZ-NOUS AVANT D'ACHETER.

John T. Moore, Jr., & Co.,

37, 39 et 41 rue Tchoupitoulas.

1m—Jm Mar Jeu Sam

L. A. S. L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par le peuple.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

SERA A LA

Nile-Orléans,

MARDI, 15 JUIN 1886,

UN

TIRAGE TRIMESTRIEL

EXTRAORDINAIRE

CLASSE F.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la Direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE ET DU

GEN. JUBAL A. EARLEY,

DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION!

Pas d'Ajournement!

De Piastres dirnidiat

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE.

100,000 Billets, à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000	$150,000
1 " " de	50,000	50,000
1 Lot de	20,000	20,000
2 Lots de	10,000	20,000
4 Lots de	5,000	20,000
20 Lots de	1,000	20,000
50 Lots de	500	25,000
100 Lots de	300	30,000
200 Lots de	200	40,000
600 Lots de	100	60,000
1000 Lots de	50	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS:

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 soit 20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit 10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 soit 7,500
2,279 Lots à recevoir à $522,500

Les billets gagnants peuvent être déposés à n'importe quelle banque, express ou autre agence.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nos présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, s'en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tous les partis. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

PLAN EXTRAORDINAIRE.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser ses lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à

la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Grand stock de chaussures.

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. P. Vincent vs J. H. Weddig

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 17,809—En vertu d'un writ de saisie provisoire à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et par conséquement des parties intéressées, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, VENDREDI 14 mai 1886, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un grand stock de chaussures, vitrines, étagères, et le contenu du magasin No 325 rue Decatur, dans le 2me district de cette ville, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 mai—13 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil de la paroisse d'Orléans de tout le reste de la propriété de North Central & South American Exposition situé sur les terrains du Upper City Park et comprenant le MAIN BUILDING, BATISSE DU GOUVERNEMENT, DEUX GRANDES ECURIES.

Un fort lot de bois, bois de charpente, Derricks (grues) et diverses autres propriétés d'après un inventaire enregistré au bureau du Shérif.

Les ventes seront faites à douze mois de crédit, sans égard à aucune estimation.

—DANS L'AFFAIRE DE—

Le World's Industrial & Cotton Centennial Exposition
versus
Le North, South & Central American Exposition.
No 17,366—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

EN VERTU D'UN ORDRE DE VENTE daté le 4 mai 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI 17 mai 1886, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

A l'entrée principale du Main Building du North Central & South American Exposition, situé sur les terrains du Upper City Park, dans le Sixième District de cette ville.

Toute la propriété appartenant aux défendeurs et sur les lieux décrits ci-dessus et non vendue à la première enchère telle que:

Le **Main Building**, 1378x905 avec portes, fenêtres et crochets, tout au complet.

Le **Government Building**, 835x565 avec portes fenêtres et crochets, tout au complet.

Deux écuries ayant chacune 380x60.

Un fort lot de bois et bois de charpente, etc.

Plusieurs grands derricks, (grues.)

Et divers autres articles, etc., conformément à un inventaire enregistré dans mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Ceci étant le second et dernier encan sur la propriété sera définitivement adjugé aux plus hautes et dernières enchérisseurs respectivement, pour ce que cela rapporte, à douze mois de crédit—les acquéreurs respectifs fournissant un cautionnement avec de **bonnes et solvables sécurités**, portant intérêt au taux de cinq pour cent par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement.
Les acquéreurs respectifs auront à déduire du montant de leurs enchères respectives et payer comptant la commission des impressions, frais du shérif et du greffier, etc., encourus pour la présente vente, et ce conformément à:
La proportion des dits frais pour le Main Building se montant à environ sept cent cinquante piastres ($750).
La proportion des dits frais pour le Government Building se montant à environ quatre cent cinquante piastres ($450).
La proportion des dits frais pour chaque écurie, s'élevant à vingt-cinq piastres ($25), et la proportion des dits frais pour le reste de la propriété, s'élevant à environ cinquante piastres ($50) pour être divisés au prorata par les acquéreurs respectifs du dit reste au prorata de leurs enchères.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 mai—5 t j jusqu'au 17 inc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage.

E. G. Rebentisch vs. G. W. Rebentisch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 15,160—En vertu d'un jugement rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 18 mai 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Une certaine portion de propriété foncière située dans la ville de la Nouvelle-Orléans, comprenant trois lots de terre ayant chacun 25 pieds de cette ville dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Céleste, Religieuse, Nommes ou Felicité et Delaronde, portant les numéros 5 et 7 d'après un certain plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 19 avril 1853, et les numéros 6